## Procès-verbal du Conseil d'Ecole du 20 mars 2023

Préambule : conseil d'école RET (Réseau d'écoles de Territoire) Omps et Saint-Mamet-La Salvetat.

## Participants:

Omps: Monsieur Loison, Maire de la commune; Monsieur Guillon, conseiller municipal. Mme Hubert, directrice de l'école; Madame Marquet, professeur des écoles; Messieurs Lacalmontie Fabien et Dancy Nicolas représentants de parents d'élèves.

Saint-Mamet: Monsieur Février, Maire de la commune; Madame Yzoulet, maire adjointe; Madame Malgouzou, Directrice de l'école. Mesdames Cellou, Lavzergne, Feyt, Montil, Noygues, Paramelle, Phialip, Pigot Saint-André, Monsieur Mouradoff, professeurs des écoles. Madame Anselme, directrice ALSH et TAP (association Familles Rurales). Mesdames Albergui Marie, Basset Amandine, Calmejane Anne-Laure, Calmejane Aurélie, Falies Laeticia, Gauzins Cécile, Lac Sophie, représentants des parents d'élèves.

<u>Excusés</u>: Madame Pluyaud, Inspectrice de l'Education Nationale. Madame Yborra, Déléguée Départementale de l'Education Nationale, Monsieur Nugoux, Délégué Départemental de l'Education Nationale. Madame Leymarie, professeure des écoles à Saint-Mamet-La Salvetat, Mmes Delmas Elodie, Gauzins Christelle, Ricard Virginie, Monsieur Taquet Frédéric, représentants des parents d'élèves.

Mesdames Lac, Marquet, Noygues et Paramelle seront les secrétaires de cette séance.

# <u>Première partie : conseil d'école commun pour les écoles d'Omps et de Saint-Mamet-La Salvetat</u>

- I. Vie des écoles
- 1. Effectifs de l'école : Prévisions des effectifs pour l'année 2023-2024
  - 1 fermeture entérinée sur l'école de Saint-Mamet qui fonctionnera donc à 7 classes : à ce jour, les prévisions d'effectifs sont :
    - Saint-Mamet : 7 classes pour environ 130 élèves
    - Omps : 2 classes pour 18 élèves
  - 24 départs de CM2 pour le Collège à la rentrée 2023.
  - Les inscriptions de TPS/PS sont en cours. Les familles ont reçu une information par courrier dans les cahiers de liaison et cette même information est relayée sur le panneau lumineux devant la mairie pour l'école de Saint-Mamet. Une visite de l'école est prévue le lundi 3 juillet 2023 à 18h30 pour les familles des nouveaux élèves.
- 1.2 Prise en charge des enfants en difficulté / AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap)

Le RASED poursuit les prises en charge, 15 demandes d'aide ont été effectuées par l'ensemble des enseignants de l'école de Saint-Mamet et 7 pour celle d'Omps. Des co-interventions dans les classes de CP et CE1 à Saint-Mamet permettent également de travailler sur la résolution de problèmes.

Les APC se poursuivent selon les classes, par un travail spécifique, sur des difficultés passagères notamment dans le domaine de la langue écrite / orale et mathématiques. Cette prise en charge a lieu principalement le lundi et/ou le mardi à la fin des cours par les enseignants de Saint-Mamet et le lundi pour l'école d'Omps. Des équipes éducatives se tiennent pour faire un point sur les difficultés et les prises en charges possibles au sein des écoles ou à l'extérieur en direction des élèves ayant des difficultés scolaires (apprentissages/comportement). Il s'agit d'une instance regroupant l'équipe pédagogique, la famille et les partenaires extérieurs. Au cours de ces réunions nous établissons un bilan de la situation de l'enfant à l'école, recherchons ensemble des solutions et formulons des propositions pour l'aider.

Plusieurs équipes de suivis de scolarisation ont déjà eu lieu pour les élèves notifiés à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Actuellement pour l'école de Saint-Mamet cinq enfants sont notifiés et deux sur l'école d'Omps. Quatre élèves bénéficient d'une aide humaine, effectuée par un AESH à Saint-Mamet et deux élèves à l'école d'Omps.

- Mme Blanchet (maîtresse G) s'occupera d'un élève de cycle 2 à Omps et peut-être d'un élève de cycle 1 à Saint-Mamet.
- Mme Leymarie (maîtresse E) accompagne essentiellement des élèves de cycle 2 (14 élèves et co-intervention dans une classe ; 6 élèves à Omps).
- Mme Caulus a rencontré plusieurs élèves avec leurs familles en rendez-vous pour les conseiller et aussi pour certains, pour établir des bilans. Les parents peuvent prendre rendez-vous avec la psychologue de l'Education Nationale en lui laissant un message avec leurs coordonnées au 04-71-63-58-99.

## II. Nouveau projet d'école

Le nouveau projet d'école est en cours de rédaction par les équipes enseignantes suite aux observations et remarques émanant de l'évaluation d'école qui a eu lieu en mai 2022. Il est à rendre pour le 31 mars pour validation auprès de l'Inspection Académique. Il sera ensuite présenté au premier conseil d'école de l'année scolaire 2023-2024.

Il comporte trois objectifs prioritaires:

- Les apprentissages et le suivi des élèves
- Le bien-être de l'élève et le climat scolaire
- L'école dans son environnement partenarial.
- III. Présentation du protocole de prévention et de traitement contre le harcèlement et toutes les formes de violence
- 1. Présentation du document officiel
- 2. Mesures de prévention prises dans les écoles :

Les écoles ayant des problématiques et des tailles différentes, les mesures de préventions diffèrent.

Stratégie d'équipe	-Sensibiliser en début d'année les membres de l'équipe éducatives (AESH, agents intervenant sur le temps scolaire et périscolaire, enseignants) en ce qui concerne le protocole harcèlement : protocole pHARe.  -Dès lors qu'une information est connue concernant une possible situation de harcèlement, se concerter en équipe (scolaire, périscolaire) pour réagir rapidement -Participer à une formation sur la gestion des conflits menée auprès de tous les membres de la communauté éducative dans le cadre de la « charte de la cohérence éducative ».
Des élèves acteurs de la prévention	-Sensibiliser régulièrement et sur le long terme les élèves :     -journée Non au Harcèlement,     -prix Non au Harcèlement (création d'affiches),     -Safer Internet Day -Former des élèves au bien vivre ensemble (EMC) : séances autour des émotions et des sentiments, de l'empathie, de l'estime de soi, de la confiance en soi, du respect, de la coopération
Qualité de vie à l'école	-Aménager les espaces de vie de l'enfant : classe (adapter le mobilier scolaire, coin ressourcement), cour de récréation (jeux à disposition), zone humide -Aménager les temps de l'enfant afin de favoriser l'attention et la concentration : rituels d'accueil dans la classe, relaxation à des moments stratégiques dans la journée, cohérence cardiaque, Rythmuels, gymnastique douce, yoga, séance d'écoute musicaleEduquer à la santé (alimentation)
Justice scolaire	-Rendre les élèves acteurs au sein de conseils d'élèves (thèmes : aménagement des espaces de la cour, les règles de vie, les sanctions éducatives)Harmoniser les règles de vie et les règlements sur les différents temps de l'enfant (en cours).
Partenariat	Construire des projets avec les partenaires de la communauté éducative : Maïf, gendarmerie, infirmière scolaire, OCCE, Canope, équipe de circonscription.  Diffuser aux équipes les ressources locales et nationales (information pouvant être académique et/ou gouvernementale)

## Questions des représentants de parents communes au RET :

« Qu'est-ce qu'un RET? »

Un RET est un Réseau d'Ecoles de Territoire qui permet de redéfinir le maillage des écoles sur le territoire. Il s'agit de construire des objectifs, d'anticiper l'évolution démographique sur le territoire et de maintenir une école de qualité et de proximité en respectant la charte du Cantal.

« Il est apparu que le RET entre nos deux écoles n'était pas contractuel. Un projet de contrat de RET est en préparation par Mme Pluyaud. Est-il possible d'avoir le contenu de ce projet ? Afin de transformer les menaces de fermeture en opportunités pédagogiques, il semble important de mettre en place un groupe de travail pour proposer tous les scénarios possibles et acceptables qui préserveraient l'éducation dans nos communes. Pouvons-nous mettre cela en place des maintenant ? »

Nous avons questionné l'IEN qui nous a répondu : « c'est de la responsabilité des maires mais qu'en tant qu'IEN elle peut les accompagner dans cette démarche s'ils le souhaitent. »

Monsieur Février ajoute que ce projet doit être mené par les maires, les enseignants et les parents. Cela doit être une co-construction.

Monsieur Loison précise que les partenaires des deux écoles doivent « faire bloc » pour construire ensemble. Il déplore vivement la logique comptable de l'Education Nationale qui a conduit à une fermeture de classe sur le RET à la rentrée prochaine (sur l'école de Saint-Mamet). Il précise que la démographie est en baisse, mais que des écoles fermées provoquent une non attractivité pour le département du Cantal.

Monsieur Février explique que la suppression des postes dans les écoles du Cantal est le rattrapage des postes qui n'ont pas été supprimés sur les dix dernières années (protection par un moratoire signé en 2014). « Pour conserver les postes à l'avenir, il faut voir le territoire autrement ». Une représentante de parents demande s'il est prévu un autre contrat protecteur (cf. moratoire) pour les prochaines années. Selon M. Février, un projet novateur sur le territoire pourrait être un argument de non fermeture de classes. Emerge l'idée d'un groupe de réflexion entre élus, parents et enseignants dont le but serait de penser et imaginer des propositions innovantes concernant le fonctionnement du RET, pour garder une école de proximité. M. Février précise qu'il faut tendre vers une qualité de l'enseignement.

Pour rebondir sur les derniers propos de M. Le Maire de Saint-Mamet, Mme Malgouzou fait part à l'assemblée des bons résultats obtenus par tous les élèves aux Evaluations Nationales.

M. Février nous informe qu'il a contacté les élus des communes de la Châtaigneraie qui ont été approchés par Mme l'inspectrice. Ils souhaitent mettre en place un collectif.

Plusieurs pistes ont été évoquées par rapport à l'organisation du RET pour éviter d'autres fermetures. Les représentants de parents d'élèves de Saint Mamet expriment leurs inquiétudes face à l'avenir.

Une réunion fixée au vendredi 7 avril à 18H30 permettra d'explorer les différentes pistes.

Il a été proposé de demander lors du Conseil Municipal des Jeunes aux enfants ce qu'ils pensent et souhaitent vis-à-vis de l'école.

## Deuxième partie : conseil d'école de Saint-Mamet-La Salvetat

- I. Actions pédagogiques en cours ou à venir en lien avec le projet d'école
- o Macmaths (Module d'Approfondissement des Compétences en mathématiques): deux semaines autour des maths seront organisées du 2 au 16 mai, avec le concours de la maîtresse E du RASED, en GS/CP, pour renforcer les compétences des élèves en numération.
- O La fête du court métrage: tous les élèves de la TPS/PS au CM2 de Saint-Mamet participent à la projection de ces courts métrages pendant le temps de classe.
- Projet CLEMI: les CE2 vont participer à la Semaine de la Presse à l'école pour enchaîner en dernière période sur la création et l'enregistrement d'une émission Webradio en partenariat avec l'OCCE.
- o **Projet E3D** (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) : en partenariat avec la Communauté de Communes, toutes les classes ont bénéficié ou vont bénéficier d'une intervention sur le compostage et une sur les nouvelles règles de tri des déchets. Ceci dans le but de sensibiliser les élèves à l'importance du tri des déchets pour une mise en pratique à l'école et à la maison.
- M. Février ajoute que ce projet a été relayé par le conseil municipal des jeunes qui souhaite installer un composteur collectif à proximité de la médiathèque.
- o **pHARe** (plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges) : trois temps fort viennent rythmer cette mobilisation :
  - La Journée nationale de lutte contre le harcèlement (10 novembre) : participation de toutes les classes de la TPS/PS au CM2 à cette journée pour définir et sensibiliser les élèves au harcèlement, à l'empathie à partir d'albums de jeunesse, de vidéos, de débats philosophiques ou de séances en Enseignement Moral et Civique.

- Le Prix Non au harcèlement : la classe de CE2 a participé au concours « Non au harcèlement » avec la création d'une affiche qui est actuellement exposée dans le hall d'entrée de l'école de Saint-Mamet.
- Le Safer Internet Day : Dans le cadre du « Safer Internet Day » (rendez-vous annuel de sensibilisation aux usages du numérique à destination des jeunes, des familles et de la communauté éducative dont l'objectif est d'encourager les comportements responsables et positifs en ligne), une cellule spéciale de la gendarmerie d'Aurillac est intervenue auprès des élèves de CE2 CM1 et CM2 pour les sensibiliser au cyber harcèlement.
- o Alliance: Un conseil d'élèves a eu lieu le 27 février 2023 pour partager les réflexions de leurs classes respectives sur les sanctions éducatives. La synthèse permettra de mettre en place un règlement commun scolaire/périscolaire pour le bien-être des enfants et ainsi améliorer le climat scolaire.

### II. Travaux

Nous tenons à remercier la municipalité pour les travaux réalisés au fur et à mesure des demandes.

#### III. Sécurité

L'exercice départemental PPMS (intrusion attentat) a eu lieu en début d'après-midi jeudi 16 mars. Tous les élèves se « sont mis à l'abris ». L'alarme a été entendue par tous.

Lors d'un précédent conseil d'école plusieurs points liés à la sécurité et l'aménagement ont été soulevés :

Aménagement des cours de récréation :

- le traçage au sol est prévu pendant les vacances de printemps (piste cyclable en maternelle, lignes de couleur séparatives pour matérialiser des terrains ou zones dans la cour de l'élémentaire).
- achat par la Mairie de deux « bancs de l'amitié » en cours.
- recherche de coins de protection en cours pour sécuriser les débordements saillants des puits de lumière de la cour de maternelle : possibilité de mettre des angles de protection
- poteaux : un accident dans la cour d'élémentaire nous amène à reparler de leur sécurisation. Plusieurs idées avaient été évoquées lors d'un précédent conseil d'école : peinture, bancs circulaires ?
- pour la sécurité des enfants, qu'en est-il de la possibilité de grillager l'espace vert (avec portillon) sous la cantine ? Etant donné que cet endroit est utilisé pour les TAP mais aussi lors de récréations, M. le Maire réfléchit à la faisabilité (notamment à cause de la tonte).

## IV. Questions des représentants des parents d'élèves

Le projet de fermeture d'une classe à l'école de St Mamet a mobilisé beaucoup de parents et a fait la une de la presse locale. Pour autant, ce sujet n'est pas visible à l'ordre du jour de ce conseil d'école. Peut-être faut-il le voir dans « vie des écoles ». Comment s'organiseront les classes dès la rentrée 2023 ? Quelles sont les différentes hypothèses de travail ?

A ce jour, nous n'avons pas encore les informations pour organiser la répartition des élèves pour la rentrée prochaine. Quand nous les aurons l'équipe enseignante se réunira en conseil des maîtres pour en décider. Lors du 3ème conseil d'école, l'équipe enseignante sera en mesure de présenter la future organisation des classes.

2

Les derniers sorties cinéma des CM2 n'ont pas fait l'objet de mot d'information pour les parents dans les cahiers. Pourquoi ne pas informer systématiquement les parents lors des sorties scolaires, quelles qu'elles soient ?

Chaque classe a un fonctionnement différent. Les CM, dans un souci d'autonomie, notent juste l'information dans l'agenda.

Les représentants de parents souhaitent qu'un mot soit systématique notamment pour préciser que le coût de ces sorties revient à l'APE.

L'équipe enseignante y est favorable.

3

Lors du dernier conseil d'école (18 Octobre 2022), de nouvelles modalités de surveillance devaient être à l'étude pour le passage aux toilettes. Qu'en est-il ? Dans quelles conditions les enfants vont-ils aux toilettes depuis le dernier conseil ? Cette question est valable pour le temps de classe, pendant les récréations et la garderie.

Comme c'était déjà le cas pour les CP et CE1, nous vous rappelons qu'il y a des temps dédiés dans la journée pour le passage aux toilettes. Apprendre la rétention fait partie des apprentissages de la vie physiologique de l'enfant néanmoins en cas de besoins urgents ou parce que les parents l'auront explicitement demandé, les enfants continueront à aller aux toilettes, sur le temps de classe, accompagnés d'un deuxième enfant et ce, sous la surveillance de l'enseignant qui continue à se positionner entre le couloir et la classe à ce moment-là. Cela doit rester une exception, car cela perturbe l'ensemble du groupe classe.

Pour les CE2 et les CM1, les enseignantes ont une porte de communication directe sur les sanitaires.

Les CM2, transition avec le Collège : accession à l'autonomie.

Sur le temps de garderie, un adulte de surveillance est posté devant les sanitaires.

4

Pour la sécurité des enfants, serait-il possible de positionner un panneau « parking réservé au personnel » (parking devant l'entrée de l'école) afin d'éviter des va-et-vient de véhicules de familles au moment des flux d'entrée et de sortie des enfants de l'école (temps scolaire et périscolaire) ?

M. le Maire n'est pas convaincu qu'un panneau ait un réel intérêt pour la sécurité des enfants. Des plots sont en place et théoriquement, les enfants sortant de l'école doivent être accompagnés par un adulte. Une enseignante précise qu'à partir de 6 ans, sur autorisation de ses parents un enfant peut rentrer seul chez lui.

5

Je souhaiterai porter à votre connaissance un incident qui s'est produit Jeudi 2 Mars aux alentours de 17h30. Mon fils de 6 ans a été retrouvé seul, errant devant le passage piéton en haut de l'école, prêt à traverser alors qui était censé être à la garderie.

En effet, après qu'un grand lui ait dit que sa maman l'attendait dehors, mon fils a récupéré son manteau, son cartable et a traversé la salle de la garderie, la cour... Il est sorti de l'école tout seul !!! LE PIRE A ETE EVITE !!!!

Afin que cela ne se produise plus et avant qu'un drame n'arrive. il serait peut-être bien de réfléchir à améliorer les conditions de sécurité de nos enfants. Le portail de la cour restant ouvert, n'importe qui peut rentrer et les enfants peuvent sortir...

Pourrait-on pas envisager l'installation d'un interphone comme cela se fait dans beaucoup d'école et comme cela était le cas dans l'ancienne école ?

Réponse de M. Février :

Dans l'ancienne école, l'interphone se justifiait car il n'y avait pas de visibilité de la garderie au portail d'entrée.

Normalement le portail est fermé à clé quand les enfants sont dans la cour. Lorsqu'ils sont dans la salle de garderie, le portail est ouvert et la salle de garderie fermée à clé. Ce jour-là, cela n'a pas été le cas, il y a eu une erreur.

Le jeu des enfants disant « Ta mère est là » est dangereux. Il serait bien que les familles et les enseignants rappellent qu'on ne part de l'école que si un adulte nous l'autorise.

Mesure arrêtée : c'est le personnel qui ouvre la porte et qui appelle l'enfant. Les parents ne rentrent plus dans la garderie. Ce nouveau fonctionnement fera l'objet d'un mot rédigé par la Mairie et collé dans les cahiers de liaison, accompagné d'une discussion en classe.

## Mot de M. Le Maire:

Le personnel de cantine signale de plus en plus d'incivilités. Un mot d'information sera donc systématiquement adressé aux familles concernées. M. le Maire rappelle que le respect de l'adulte quel qu'il soit doit être pris au sérieux.

Une exclusion de la cantine pourra alors être envisagée si ces comportements sont trop fréquents.

Le City Park sera effectif dans quelques semaines.

Clôture du conseil d'école à 21H10.